

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 22 juin 2022**

Communication n° 19/06.2022

Objet: gare CFF de Saint-Prex – mise en conformité LHand

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les travaux de mise en conformité de la gare CFF de Saint-Prex, selon la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) ne seront pas exécutés dans les délais.

En effet, l'office fédéral des transports (OFT) n'a pas pu examiner le dossier et les travaux sont reportés à une date inconnue.

Les CFF annoncent des mesures de remplacement qui seront mises en œuvre en gare de Saint-Prex au plus tard à fin 2023, mesures qui resteront opérationnelles jusqu'au moment de la mise en service de la gare conforme à la LHand.

Une aide via le personnel avec Mobilift est prévue sur le quai 1 pour les trains arrivant et partant sur la voie 1 (direction Etoy) pour compenser la différence de niveau entre le quai et le wagon.

Le quai central permettant de rejoindre la voie 2 (direction Morges) n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite. De ce fait un service de bus sera mis à disposition pour déposer les clients concernés à la gare Morges pour leur permettre de continuer leur voyage en direction de Lausanne. Les voyageurs en provenance d'Allaman souhaitant aller à St-Prex devront aller jusqu'à Morges pour reprendre le train direction St-Prex, arrivant sur la voie 1.

Toute demande pour une aide via le personnel devra faire, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, l'objet d'une demande au service CC Handicap à Brigue, au minimum deux heures avant.

La Municipalité

Saint-Prex, le 22 juin 2022/CM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86